



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

ARRETE N°DAJS 22-45

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le Code de l'Education et notamment ses Livres VII,
Vu le décret 84-723 du 17 juillet 1984 érigeant l'Université de Saint-Etienne en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Vu les statuts modifiés de l'Université Jean Monnet,
Vu les statuts provisoires du Département « L'Ecole d'Economie », composante interne de l'Université ,
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 16 mai 2022 portant création de l'Ecole d'Economie,

ARRETE

Article 1 :

Madame Corinne AUTANT BERNARD, Professeure des Universités, est nommée Directrice du Département « l'Ecole d'Economie » en application de l'article 4 des statuts provisoires de la composante, jusqu'aux élections à sa direction.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de cet arrêté à compter de sa publication sur le site de l'Université.

Fait à Saint-Etienne, le 1^{er} septembre 2022

Le Président de l'Université

Florent PIGEON